L'Artisan DU DOUBS

mai/juin 2013
N° 89

Métier : Énergies renouvelables

Dossier Apprentissage

Cœur d'Artisan
Album photos

AGIR POUR REUSSIR
www.artisanat.fr

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Doubs

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PACK CICE
PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

VOTRE AVENIR NOUS ENGAGE,
NOTRE SOUTIEN VOUS AVANTAGE

1ÈRE BANQUE À S'ENGAGER POUR VOUS !

La Banque Populaire préfinance le **CICE**
pour soutenir l'emploi et la compétitivité dans sa région.

BANQUE & ASSURANCE
www.bpbfc.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE

LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

SBPBFC - Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable - 542 820 352 RCS Dijon Code NAF 6419Z - N° TVA Intracommunautaire FR 425 428 203 52 - Siège social : 14 bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 Dijon Cedex - C.C.P. Dijon 16031 F 025
Swift : CCBPFRPPDJN N° Orias Courtier Assurances : 07 023 116 - digitalconcept.fr - Mars 2013

Sommaire

- Cœur d'Artisan 4
- Visite du Préfet 8
- Prix Stars et Métiers 9
- Brèves 10
- Transmission / Reprise..... 11
- Formations 12
- Développement durable 14
- Dossier : Apprentissage 15
- Jeunes entreprises 19
- Répertoire des Métiers..... 20
- Barèmes et taux 25
- Questions d'artisan 25
- Zoom Métiers 26
- Organisations Prof..... 29
- Questions d'artisans 30
- Petites annonces..... 30

Prochain numéro le 10 juillet

CMA du Doubs A VOTRE ÉCOUTE

Tél. : 03 81 21 35 35
Site internet : **www.cma-doubs.fr**
Mail : contact25@artisanat-comtois.fr

Siège
21 rue de la Préfecture
CS 26075
25013 BESANÇON Cedex
Fax - 03 81 21 35 00
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
8h30-12h et 13h-17h

Antenne
4 rue Jean Bauhin
25200 MONTBÉLIARD
Fax - 03 81 91 02 59
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
8h30-12h et 13h30-17h
Fermé le mercredi matin

- **Directeur de la Publication** : B. Barthod, Président CMA du Doubs
- **Rédacteur en chef** : A. Lipinski/CMA
- **Petites annonces et abonnements** : A. Schmit & A. Slusalek /CMA
- **Publicités** : A. Lipinski/CMA
- **Dépôt légal** : Mai 2013
- ISSN : 1149-7475 - Tirage : 7800 ex - 6 N°/an
- **Réalisation technique** : C. Bongain/CMA
- **Imprimerie** : Simon à Ornans
- **Illustrations** : Cactus - CMA A. Sapolin
- **Crédit photos** : CMA - UPA - Jérôme Deschamps Mikael Dejour Studio Cupillard Maximin Demoulin
- **Ont collaboré à ce numéro** : C. Bongain - A. Lipinski - AL. Babin D. Lombardet - P. Graby C. Menigoz - JP. Mussot H. Reski Houmour - A. Schmit A. Slusalek - C. Urbain - T. Vasselle M. Vautheny - Y. Wen
- **Annonceurs** : ACORIS - BPBFC - CIC CRÉDIT AGRICOLE - IMPRIMERIE SIMON - MAAF - MAZARS MUTI

L'Artisanat, secteur d'avenir !

Chers Collègues,

L'opération « Cœur d'Artisan » vient de s'achever.

Une fois encore, les collègues mobilisés ont assuré une réussite remarquable et remarquée de cette édition 2013.

En campagne et en ville, en portes ouvertes et en regroupements, en démonstrations et en show, chacun a rivalisé d'engagement et d'innovation pour promouvoir les deux principes forts de l'Artisanat auxquels nous sommes attachés : savoir-faire et proximité.

Le public a été impressionné et conquis par cette qualité et cette générosité.

De tout cela, je tiens à remercier l'ensemble des contributeurs : artisans, organisations professionnelles, partenaires publics et privés, presse, tous mobilisés aux côtés des équipes de votre CMA.

Témoignant d'un Artisanat vivant et innovant, cette manifestation appelle aussi l'intérêt des pouvoirs publics et du grand public.

Nous espérons ainsi beaucoup du Pacte pour l'Artisanat, dont les modalités se précisent, du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) ou des mesures pour le logement.

Notre Secteur interpelle et attire aussi le public, le jeune public, en quête d'orientation.

Dans un contexte que chacun sait tendu, tous ensemble, nous démontrons ainsi que l'Artisanat offre des garanties de compétences, une qualité de service, une formation solide, une insertion professionnelle et sociale à notre jeunesse.

Rares sont les secteurs pouvant aujourd'hui se prévaloir de tracer des perspectives pour notre pays. L'Artisanat en est. Il peut en être fier. Il est un signe de printemps.

Le Président,
Bernard Barthod

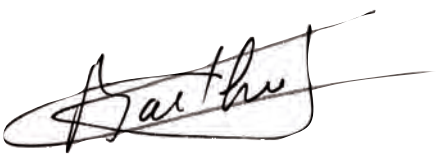

Annexe des Annonciades à Pontarlier : Voyage au Cœur du Bois / Atelier Jacques Billey / Kim

Arc-et-Senans : Osier le Coup d'Oeil / Menuiserie Poalucci Gianni / DS Isolation / Bole et Fils / Boulangerie Produits Régionaux Courtois / Savonnerie Le Prieur de St Goerges / L'Atelier de M

Baume-les-Dames : Stand CFA Hilaire / Contrôle Technique Bouquet et Garage Droz / Garage Central / Garage du Stade / Garage Routhier / Garage Ford / Le Jardin de Jade / Pâtisserie Roy /

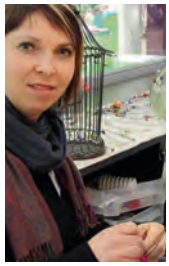
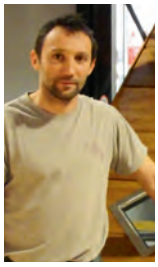

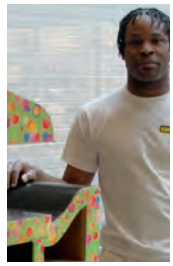
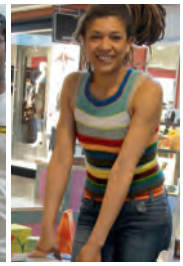

Châteaufarine : Carréz Motoculture / Scierie Moyne / E. Guilbaud / AAFS / Natur'L & Une Souris dans l'Armoire / Cartoneco / De Laure Dans Vos Mains / D. Chaudot / Baulieu Paysage / Voy

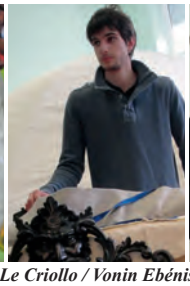
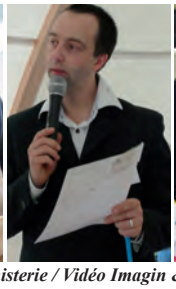
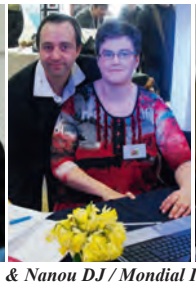
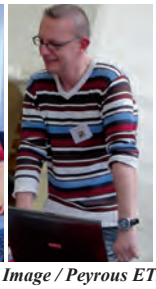
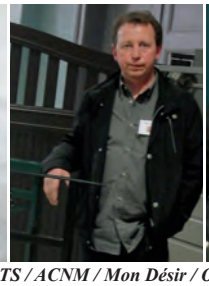

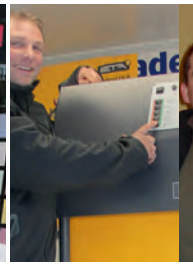

Clerval : Le Criollo / Vonin Ebénisterie / Vidéo Imagin & Nanou DJ / Mondial Image / Peyrous ETS / ACNM / Mon Désir / Ott Mickaël

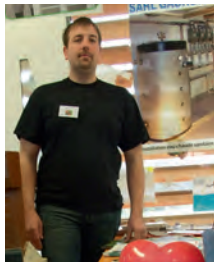

Cuse-et-Adrisans : Midot SARL / F-C Multimédia Services/ Esprit Zen / Gaurois SARL / DNS Fenêtres / Isoplac / Guerin SARL / Softub SPA F-C

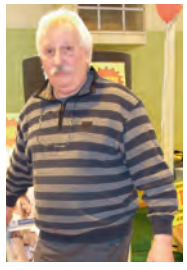
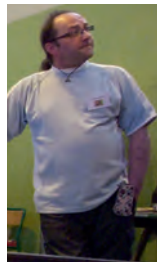

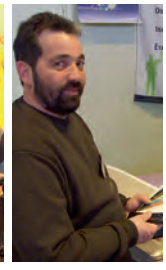

Défilé Créations Audrey

Gilley : L'Abeille du Haut Doubs / Grosjean Concept Bois / Soul Stone Création / Véranda Iso Concept / Daré SARL / Perrot Olivier / DB Soudure / Baverel Peinture/ Espace Concept

Retrouvez les albums photos complets via notre site www.coeur-artisan.com

KimCéramik / Le Bois de Kazou / La Belle Assise / Sarah Bijoux

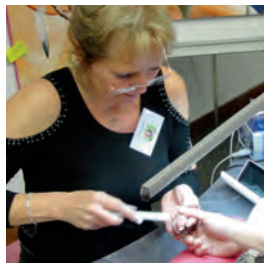

e Martine / AL2P Informatique / IDark / Vetro E Perla / Tip Top Déco / Arti Show

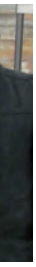

y / Rainures et Languettes / Ebénisterie Blanchot / Vionnet Monrolin / Avenir Véranda / Pompiers Baumois

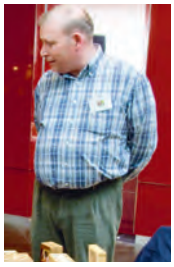

Voyage Au Cœur du Bois / Lilly Poule / Sellerie Jadis

Epenoy : Vaucher Frères / R. Guerrin, Avoudrey / O. Perrin, Naisey / Clauzel Carrelage, Avoudrey

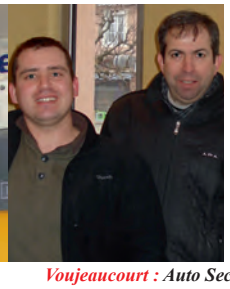

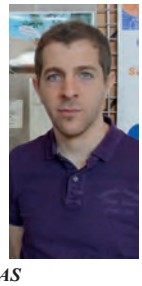

Voujeaucourt : Auto Securitas / Hayeck Etude / Les Couleurs de Nos Terroirs / Meca-Motos / Objectif Clip / L'Accroc des Fils / TTB / Menuiserie Taillard / Saungaeur SAS

Levier : Convivialité / Douceur et Beauté / Cuenot Energies /Charcuterie Delacroix/ Charline Détente/ Brasserie Entre 2 Mondes/ Défilé Créations Audrey + interview / Grillon Charpente

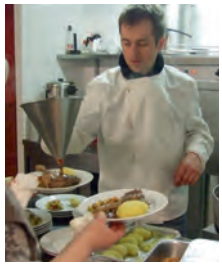
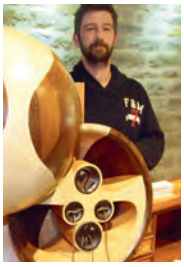

Myon : Dessins des enfants / Sage SARL, Maçonnerie Générale à Echay / Girard Travaux Forestiers / Bourgin Patrice /Edi Myon / Auberge Marle / MT2M / TP Clerc Roy et Fils

Cœur d'Artisan suite

Institut de Beauté Bell'A Croquer Sancey-le-Long

Tip-Top Coiffure Vercel

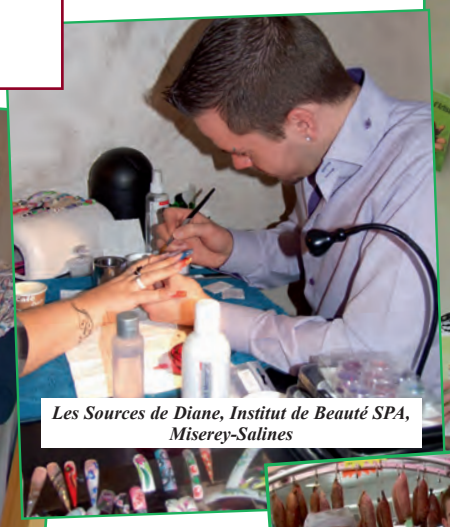

Les Sources de Diane, Institut de Beauté SPA, Miserey-Salines

Bâches Fèvre, Chevroz

PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES

Boulangerie Pâtisserie La Grange aux Pains Châtillon-le-Duc

LIME , Menuiserie Agencement Valdahon

Menuiserie Jean-Luc Fresard Pont-de-Roide

Eduardo Traiteur Saône

Vaudri Elec, Eolienne, Eclairage Led Electricité Générale, Vaudrivillers

VISITES D'ÉCOLIERS

Classe SEGPA du Collège Proudhon de Besançon chez AD Carrosserie Jourdin

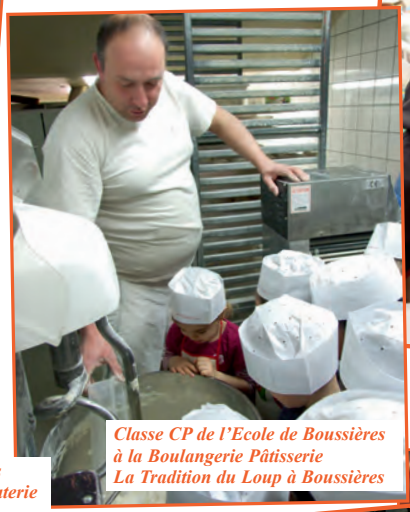

Classe CP de l'Ecole de Boussières à la Boulangerie Pâtisserie La Tradition du Loup à Boussières

Classe 2ème année de maternelle Ecole de Merey-sous-Montrond à la Boulangerie Pâtisserie Chocolaterie Aux Tisons à Saône

Classe de CE1 Ecole Auxon-Dessus à la Boulangerie Pâtisserie Chocolaterie La Geneuilloise à Auxon-Dessus

Classe CM2 de l'Ecole de la Butte chez Fil'ou Création, couturière à Besançon

Classe de CE1 Ecole de Baume-les-Dames à la Pâtisserie Chocolaterie Traiteur Claude Roy à Baume-les-Dames

Show : Défilé /Coulisses

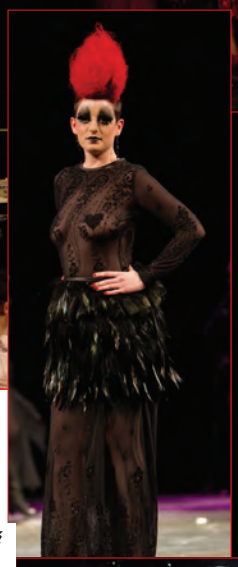

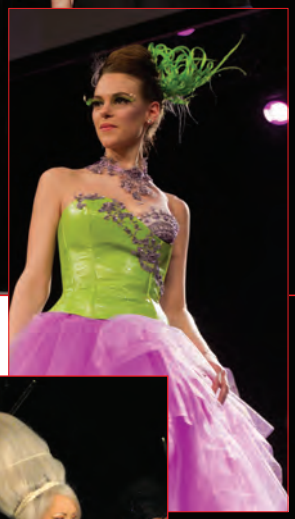
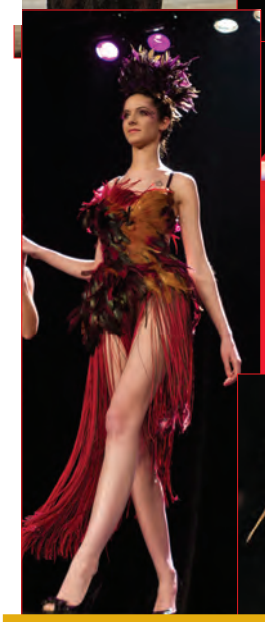
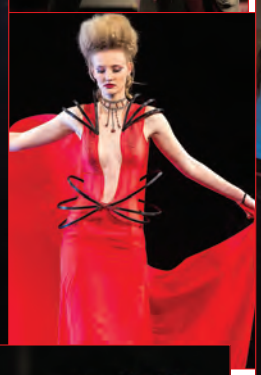

Le Préfet au cœur de l'Artisanat

Attaché aux réalités du terrain, Stéphane FRATACCI, Préfet de région, Préfet du Doubs, a consacré un temps fort, le 11 avril dernier, à la rencontre de l'Artisanat.

Deux séquences importantes étaient au programme : la visite du laboratoire Beaune et du CFA Hilaire de Chardonnet de Besançon.

Laboratoire Beaune

Acte I

Le dirigeant Thierry BEAUNE a fait état, à la fois, de l'historique, de la progression et des enjeux de son entreprise de prothèse dentaire et de sa profession.

A la tête d'une entreprise multi-sites de 45 salariés, 6ème du pays, T. Beaune a également pointé l'importance de la 1ère Coopérative de prothésistes dentaires de France.
Créée en 2012, avec l'aide de l'Etat et de la CMA, et regroupant aujourd'hui une douzaine de laboratoires, elle favorise la mutualisation des moyens de production (machine de fusion laser notamment).

Le Préfet a été sensible à cette organisation dynamique qui, au fond, concourt au maintien d'une production locale à forte valeur ajoutée et génératrice d'emplois.

CFA - atelier boulangerie

Acte II

Accompagné de Sylvie LAROCHE, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté, en charge de la Formation tout au long de la vie, le Préfet a ensuite été guidé dans les différents ateliers du CFA Hilaire de Chardonnet.

Le Président Ph. GUERDER et le Directeur P. MAIGRET ont ainsi présenté les filières métiers et équipements du plus important CFA interprofessionnel de la région, formant plus de 1.200 apprentis.

L'accent a été mis sur la pertinence de la formation par alternance ; de même, la nécessité de disposer, en permanence, d'une équipe pédagogique compétente et de matériels performants, favorisant l'adéquation et l'employabilité des jeunes aux besoins des entreprises et du marché.

CFA - atelier automobile

Les deux Présidents de Chambres Consulaires, Bernard Barthod et Dominique Roy, ont apprécié la qualité des échanges avec le Préfet et la Vice-Présidente de la Région, tant en milieu entreprise qu'au sein du CFA.

CFA - atelier fleuristerie

Depuis 2007, les Banques Populaires et les CMA organisent le Prix Stars & Métiers pour récompenser les chefs d'entreprises artisanales les plus dynamiques en matière d'innovation technologique, stratégique, managériale et commerciale. L'occasion de mettre le projecteur sur les " pépites " qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de l'économie française sur le territoire. Un jury composé de la Banque Populaire, de représentants de la CMA, mais aussi de la SOCAMA, du Conseil Général, a désigné 5 lauréats dans le Doubs. La remise des prix s'est déroulée le 21 mars dernier à Pontarlier en présence de 150 chefs d'entreprise du Doubs pour célébrer les lauréats. Chaque lauréat a reçu un chèque de 1.500 €.

Cette année, dans le Doubs, 5 lauréats talentueux ont été récompensés !

Corinne CUBY
Prix Coup de Cœur Conseil Général

ROBBE ESCARGOTS
Conserves d'escargots, terrines, fruits au sirop
fondée en 1924
Jougne

André Mignerey
Prix Banque Populaire

SARL MIGNEREY
Mécanique Industrielle
fondée en 1896
Dasle

Jean-Claude Fritz
Prix SOCAMA

AU PETRIN COMTOIS
Boulangerie, pâtisserie, salon de thé
fondée en 2003
Arc-Et-Senans

Romain et Jean-Philippe Gillet
Prix Mention "la chance aux jeunes"

SARL METEHOR
Mécanique Générale et décolletage
fondée en 2009
Vauchamps

David Saillard
1er Prix

SAS SAILLARD FRERES
Fabrication et installation de véran-das et fermetures
fondée en 1939
Pontarlier

CÉRAMISTES

Marché de potiers créateurs

La 6ème édition se tiendra place Grandvelle à **Besançon les 25 et 26 mai.**

Au programme : exposition-vente d'une quarantaine de céramistes d'art, démonstration de tournage, exposition concours de création sur le thème " transports urbains ", atelier pour enfants les après-midi. Entrée libre et gratuite de 10h à 19h.
Plus d'infos sur www.amagalerie.com

JEU RADIO

La valise des taxis

Bruno Cattenoz du syndicat professionnel des Artisans Taxis du Doubs a remis un ensemble de bagages à main (d'une valeur de 150 €) à David Bourdier, jeune agriculteur à Nancray, Ce lot faisait partie des 90 lots d'artisan à gagner sur France Bleu Besançon. Au total, 160 cadeaux étaient en jeu sur les radios partenaires.

SPÉCIALITÉ

Les Belles Comtoises font peau neuve !

Lancée sur le salon de l'Agriculture en 2000, cette spécialité régionale dispose dorénavant d'un site internet sur lequel figure la liste des fabricants.

les belles Comtoises
Chocolat franc-comtois de fabrication artisanale
Retrouvez la liste des fabricants vendeurs sur
www.lesbellescomtoises.com

Une cinquantaine d'artisans chocolatiers franc-comtois fabriquent et vendent ces petites vaches en chocolat pur beurre de cacao, gorgé de praliné noisette. Reconnaissables à leur boîtage spécial qui rappelle la robe de la Montbéliarde, elles sont en vente par troupeau de 12, 20 ou 30 vachettes. Un jeu spécial a été mis en place pendant l'opération Cœur d'Artisan sur le site internet de France 3 Franche-Comté. 6.000 personnes ont joué pour tenter de remporter des Belles Comtoises.

Plus d'infos sur www.lesbellescomtoises.com

DÉVELOPPEMENT

Charte Qualité, un nouvel atout

Votre CMA vous propose d'entrer dans une démarche de progrès adaptée à votre entreprise artisanale. Trois niveaux vous sont proposés : Confiance, Performance, Excellence. Comment obtenir cette Charte Qualité ? Contacter votre CMA, un agent économique se déplacera sur rendez-vous dans votre entreprise. Il réalisera un audit dans lequel il mettra en évidence vos points d'amélioration. Au vu du rapport d'audit (anonyme), un Comité de Sélection statuera sur l'attribution du niveau de Charte Qualité demandé.
Tél : 03 81 21 35 35. Marianne Vautheny
m.vautheny@artisanat-comtois.fr
+ d'informations sur www.chartequalite-artisanat.com

SORTIE

Foire comtoise 2013

Événement d'ampleur régionale, la Foire Comtoise accueillera du 4 au 12 mai à Micropolis Besançon le Brésil dans toute sa démesure. Sa musique, ses danses, son soleil, ses plages, son carnaval, sa jungle et sa forêt, l'Amazone,… Autres animations : le grand spectacle musical " Origens ", le village brésilien et la fête foraine. Entrée plein tarif : 5,80 € - gratuit lundi 6 et mardi 7 mai jusqu'à 14h.
Plus d'infos sur www.foirecomtoise.com

Déraciner l'entreprise pour la booster !

C'est le 1er juin 2012 que la SARL DECABOSS' a officiellement investi les locaux de l'ancienne carrosserie Clerc-Baudey. Un déménagement du fond de la ZA de Roche-lez-Beaupré à un emplacement de 1er ordre le long de la RN83 à Beure.

l équipe de gauche à droite : Stéphane Picard, Patrice Rubis, Jocelyne Louison, Ludovic et Patricia Racine.

De la Carrosserie Racine à la SARL DECABOSS' Technic, il s'était écoulé 10 ans. Mais de Roche à Beure il n'aura fallu que 4 ans. Même " cachée ", l'activité se développe. Il y a un besoin, les 200m² ne suffisent pas et il faut en plus investir dans une cabine de peinture.

Et pourquoi pas déménager ?

La recherche d'emplacement est difficile car les contraintes environnementales liées à la profession de carrossier sont importantes. Il faudra mettre un budget conséquent et retourner dans une Zone ! Patricia Racine, la chef d'entreprise, et son mari n'y trouvent pas leur compte.

C'est alors qu'Alain Baudey, un ancien collègue du couple, se présente. Il vient livrer une voiture à débosseler (activité qu'il n'exerce pas). Discuter du " bon vieux temps " les amène à parler entreprise. Lui a repris l'Affaire Clerc en 2001 et pense la revendre pour retrouver un rythme de salarié.

Cette information fait son chemin dans la tête du couple Racine. Les échanges pour arriver au prix de négociation prennent 5 mois (période d'échanges avec Catherine Bongain - service transmission CMA25), mais la vente est conclue. Si Alain propose son aide à la reprise, elle n'est pas acceptée. Patricia a travaillé 2 ans dans ce fonds comme secrétaire comptable et puis " *on avait déjà une organisation* " précise-t-elle. En une demi-journée, la passation est faite.

" *Quand on est arrivé le 1er juin, il y avait une voiture en attente d'expertise, sur laquelle nous ne pouvions pas travailler… Heureusement nous apportions du travail* ".

Le 30 juin, jour de chance : la grêle !

" *Neuf mois plus tard, nous arrivons au bout du travail engendré par le mauvais temps ! A notre grande surprise, 90% de nos anciens clients nous ont suivis. Les clients de la carrosserie Clerc sont restés et le calicot publicitaire DECABOSS' a produit son effet sur des personnes de passage. Du coup, nous n'avons pas encore eu le temps défaire nos cartons !* "

La banque a financé la totalité de cette reprise puisqu'elle constituait un développement.

" *Si le déménagement, bien que fait par nos soins, nous a coûté près de 6.000 €, il est très largement amorti ! notre* " 1er bilan " *va nous permettre de retourner voir le banquier pour cette fois faire l'acquisition des murs et réaménager l'accès à la carrosserie côté RN83* " précise Mme Racine.

Côté ressources humaines : " *Le peintre d'Alain a été maintenu dans ses fonctions et sans lui nous ne pourrions pas y arriver. Stéphane a pris la responsabilité de l' équipe carrosserie traditionnelle*, mon mari débosselle et moi je suis secondée en comptabilité par ma sœur Jocelyne Louison, artisane, installée en prestations de services en secrétariat à Besançon, une journée par semaine. Notre équipe est équilibrée, il nous manque peut-être un apprenti ! à voir* ".

* Stéphane n'est pas que carrossier, il gère également l'accueil, les devis, les expertises sur la partie carrosserie traditionnelle (plutôt chef d'équipe).

Évaluer son entreprise

Votre CMA vous propose de participer à une «évaluation personnalisée de votre entreprise» à partir de vos 3 derniers bilans comptables.

Rdv individuel gratuit d'une heure avec un expert-comptable, dans les locaux de la CMA Besançon.

Lundi 13 mai ou
Lundi 30 septembre

✚ d'info et inscription :
Catherine Bongain ou
Delphine Lombardet
Tél. : 03 81 21 35 35

Se former pour bien gérer son personnel

Vos salariés sont vos alliés ! Venez vous perfectionner en gestion du personnel afin d'en faire des collaborateurs efficaces…

Embaucher un salarié ou un apprenti : mode d'emploi

M1

L'embauche d'un salarié est une étape cruciale de la gestion des ressources humaines et de la vie de l'entreprise. Elle nécessite de respecter certaines règles et de préparer soigneusement les étapes du recrutement. Ces phases prennent du temps et sont parfois compliquées car elles viennent s'ajouter aux multiples tâches du dirigeant.

Que vous ayez besoin de recruter un salarié ou un apprenti, la CMA du Doubs vous propose de vous accompagner tout au long de la démarche d'embauche : de l'identification du besoin de l'entreprise, la définition du poste ou des tâches, la formalisation de l'offre d'embauche, le choix du contrat de travail, l'évaluation du coût réel du salarié ou de l'apprenti, jusqu'à la diffusion de l'offre, la sélection des candidats et les entretiens. In fine, le choix définitif du candidat est fait par vous. Grâce à cette formation, vous aurez toutes les clés pour maîtriser les étapes d'un recrutement et sélectionner le salarié ou l'apprenti qui correspond le mieux aux besoins et à la philosophie de votre entreprise.

Maîtres d'apprentissage, ne vous trompez pas ! L'apprenti que vous choisirez sera à vos côtés pour deux ans, voire plus selon le parcours choisi. il vous faudra :

- dénicher la perle rare !
- bien accueillir votre apprenti…
- accompagner l'évolution de votre apprenti…
- transmettre votre savoir-faire…

Les apprentis d'aujourd'hui sont les salariés qualifiés et les chefs d'entreprise de demain. Ce sont eux, les futurs repreneurs de vos entreprises et les prochains piliers de l'économie de notre territoire.

Formation sur 2 jours à BESANCON – Lundis 17 Juin et 1er Juillet

Former une équipe gagnante et la fidéliser

M2

Gérer, motiver, valoriser, écouter ou dynamiser une équipe peut parfois s'avérer ardu. La formation « Former une équipe gagnante et la fidéliser » s'adresse aux chefs d'entreprise, mais aussi aux chefs d'équipe ou d'atelier. Elle permet d'acquérir les outils et méthodes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, dans le respect des individus.

Comprendre comment fonctionne la dynamique de groupe, son influence sur la performance d'une équipe et par là-même de l'entreprise constituent les enjeux de ces 2 jours de formation.

Formation sur 2 jours : BESANCON – Mardis 4 et 18 Juin 2013

Manager mon entreprise en 2013

M3

Pour vous, employeur, la gestion des ressources humaines représente un pivot fondamental de l'entreprise. Savoir déléguer, organiser le travail, établir le plan de formation, évaluer les compétences de vos collaborateurs, réaliser les entretiens professionnels convergent vers une meilleure productivité et une bonne image de marque de l'entreprise.

Le saviez-vous ?

L'entretien professionnel : une obligation législative, mais pas seulement ! Suite à l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle, tout salarié ayant au moins deux années d'activité dans une même entreprise bénéficie, au minimum tous les deux ans, d'un entretien professionnel. Au-delà d'une obligation légale, il s'agit d'un moment privilégié de dialogue et d'échange entre un salarié et son responsable.

Il permet au chef d'entreprise de réunir des informations pour établir un plan de formation, de déléguer, de réorganiser et d'anticiper la gestion des équipes. Donc, de faire progresser l'entreprise !

Formation sur 2 jours : BESANCON – Mardis 8 et 22 octobre 2013

Répondez à notre ENQUÊTE FORMATION et suivez gratuitement la formation de votre choix !

ENQUÊTE FORMATION

Ensemble, construisons vos formations de demain !

1 enquête remplie = 1 formation offerte *

1 - Votre avis sur notre offre de formation 2013 :

Formations de mai à décembre 2013

COMPTABILITÉ GESTION				
CG 1	Débuter en comptabilité Niveau I	6 jours	BESANCON	Lundis 02,09,16,23,30/09 et 07/10
			MONTBELIARD	Lundis 27/05 et 3,10,17,24/06 et 01/07
CG 2	La comptabilité pour les Initiés Niveau II	5 jours	BESANCON	Lundis 18,25/11 et 2,9,16/12
				Mardis 21,28/05 et 4,11,18/06
			MONTBELIARD	Mardi 12/11 et lundis 18,25/11 et 02,09/12
CG 3	Gérer ma trésorerie et ma rentabilité	4 jours	BESANCON	Lundis 13,27/05 et 3,10/06
				Mardis 12,19,26/11 et 03/12
CG4	Tenir ma comptabilité sur logiciel CIEL ou EBP	5 jours	BESANCON	Lundis 14,21,28/10 et 4 et 14/11
			MONTBELIARD	Lundis 30/09 et 07,14,21,28/10
			PONTARLIER	Mardis 15,22/10 et 12,19 et 26/11
CG 5	Calculer mes coûts pour mieux facturer	2 jours	BESANCON	Jeudis 26/09 et 03/10
				Jeudis 28/11 et 05/12
CG6	Transmettre mon entreprise : ce que je dois savoir	1 jour	BESANCON	Jeudi 31/10
CG7	Chef d'entreprise : connaître mes responsabilités	1 jour	BESANCON	Lundi 23/09
CG 8	Réduire le risque client : devis, factures...	2 jours	BESANCON	Jeudis 20 et 27/06
				Mardis 10 et 17/09
CG 9	Le tableau de bord : mon outil de gestion essentiel	1 jour	MONTBELIARD	Lundi 06/05
			BESANCON	Mardi 01/10
QUALITÉ - SÉCURITÉ				
QS 2	Créer et innover pour un nouvel élan	2 jours	BESANCON	Mardis 15 et 22/10
QS 3	Document Unique	1 jour	BESANCON	Lundi 30/09 - Lundi 25/11
QS 4	Devenez Sauveteur Secouriste du Travail	2 jours	BESANCON	Jeudis 19 et 26/09
QS 5	Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage	1 jour	MONTBELIARD	Lundi 25/11
MANAGEMENT				
M 1	Embaucher un salarié ou un apprenti : mode d'emploi	2 jours	BESANCON	Lundis 17/06 et 01/07
M 2	Former une équipe gagnante et la fidéliser	2 jours	BESANCON	Mardis 4 et 18/06
M3	Manager mon entreprise en 2013	2 jours	BESANCON	Mardis 8 et 22/10
ANGLAIS				
L2	L'Anglais professionnel pour les initiés	9 soirées	BESANCON	Jeudis 30/05 et 6,13,20,27/06 et12,19, 26/09 et 3/10
			MONTBELIARD	Mardis 22,29/10 et 05,12,19,26/11 et 03/12
L3	L'Anglais Commercial pour les initiés	7 soirées	BESANCON	Jeudis 17,21,31/10 et 7,14,21,28/11
BUREAUTIQUE INTERNET				
BI 4	EXCEL pour l'artisan - Niveau 1	2 jours	BESANCON	Mardis 01 et 08/10
			PONTARLIER	Lundis 27/05 et 3/06
			MONTBELIARD	Lundis 17 et 24/06
BI 5	EXCEL pour l'artisan - Niveau 2	2 jours	BESANCON	Lundis 13 et 27/05
BI 6	Mon entreprise communique sur le Net	2 jours	BESANCON	Lundis 14 et 21/10
			MONTBELIARD	Lundis 16 et 23/09
BI 7	Booster mes ventes grâce à ma présence sur le Net	3 jours	BESANCON	Lundis 3,10,17/06
				Mardis 29/10 et 5,19/11
BI 8	Référencer mon site : rester en tête	1 jour	BESANCON	Lundi 24/06
COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL				
CDC3	Développer mes ventes grâce au Feng Shui	2 jours	BESANCON	Lundis 7 et 21/10
CDC6	Appel d'Offres - Marchés publics	2 jours	MONTBELIARD	Jeudis 24 et 31/10
				Mardis 14 et 21/05
CDC7	Organiser ma gestion commerciale avec CIEL ou EBP	2 jours	BESANCON	Jeudis 10 et 17/10
CDC8	Maîtriser mon image professionnelle	5 jours	BESANCON	Jeudis 16, 23, 30/05 et 6,13/06
CDC10	Bien acheter, bien vendre	2 jours	BESANCON	Mardis 08 et 15/10
			MONTBELIARD	Lundis 13 et 27/05
CDC 11	Vendre son devis	1 jour	BESANCON	Lundi 17/06
			MONTBELIARD	Lundi 04/11

Renseignements et inscriptions auprès de votre Service Formation :
03.81.21.35.35 ou formation25@artisanat-comtois.fr ou www.cma-doubs.fr

Illuminez vos salons de coiffure & instituts !

Grâce au Pack de Performance Énergétique, votre CMA vous conseille gratuitement pour moderniser votre éclairage et trouver des solutions performantes et adaptées. L'objectif : diminuer vos charges et rendre votre entreprise plus respectueuse de l'environnement.

Dans les commerces, la mise en valeur des produits et prestations ainsi que le confort d'achat passent par la qualité de l'éclairage. Mais ce dernier est aussi un des premiers postes de consommation d'électricité.

Contexte économique

Limiter les consommations d'énergie dans l'entreprise est aujourd'hui une nécessité économique qui se conjugue avec une nécessité environnementale. En effet, dans le contexte actuel d'augmentation des prix de l'énergie, les dépenses en électricité représentent une charge fixe qu'il est essentiel de maîtriser. Réduire ses consommations d'énergie permet également de s'inscrire dans une démarche de développement durable positive pour l'image de l'entreprise

L'objectif du PPE

Pack de Performence Energétique

Afin de vous accompagner dans la réduction de vos charges, votre CMA vous propose une visite dans votre entreprise dont les objectifs sont de :

- Mieux connaître vos consommations
- Maîtriser certains postes trop consommateurs
- Réduire vos consommations énergétiques

S'adressant prioritairement aux activités de coiffure et d'esthétique (mais toute entreprise inscrite au Répertoire des Métiers peut en bénéficier), cette action a pour but de vous aider à optimiser vos consommations énergétiques en mettant en place des solutions techniques et organisationnelles simples et rapidement rentables.

Mettre en valeur votre établissement

Ces dernières années, de nouvelles sources lumineuses ont fait leur apparition sur le marché. Elles ont aujourd'hui fait leurs preuves dans les commerces et sont particulièrement performantes : en modernisant votre éclairage, vous pouvez économiser entre 30 et 70% des dépenses liées à l'éclairage.

Comment procéder

La " visite énergie " permet de dresser un état des lieux de vos consommations. Avant le rendez-vous, un conseiller environnement vous indique les documents à préparer pour le bon déroulement de la visite. Puis, il se rend dans votre entreprise et passe en revue les postes consommateurs d'énergie tels que le chauffage, la production d'eau chaude, l'isolation pour recueillir un maximum d'informations. Un recensement de vos sources lumineuses est également effectué afin de réaliser un diagnostic éclairage complet. Ensuite, le conseiller étudie votre situation et rédige un rapport avec des observations et pistes de progrès et vous propose des solutions d'amélioration.

Nouveau, cette année !

Vous envisagez de changer vos spots halogènes encastrés par des LED ? Vous hésitez car vous n'êtes pas sûr du rendu qualitatif ? La CMA peut vous prêter quelques exemplaires de LED pour les tester dans vos locaux. Pour cela, il vous suffit de contacter Claire Menigoz de votre CMA.

Exemple de rentabilité de changements de lampes

Lampe d'origine	Lampe de remplacement	Economie pour 3000h/an
Ampoule halogène 40W	Fluocompacte 11W à 8€	12€/ampoule Rentabilité <1an
Spot halogène 50W 230V	LED 7W à 30€	20€/ampoule Rentabilité 1 à 2 ans
Spot halogène 50W TrèsBasse Tension	LED 12W à 35€	17€/ampoule Rentabilité 2 à 3 ans

La prestation est gratuite grâce au soutien de l'ADEME, de la Région et de la CRMA.

Contact : Claire Menigoz
Tél. : 03 81 21 35 35
c.menigoz@artisanat-comtois.fr

PPe Pack de Performance Énergétique en Franche-Comté

comme Apprentissage

Par l'apprentissage, l'entreprise créé les conditions idéales pour se constituer un vivier de collaborateurs qualifiés et former le repreneur potentiel de demain.

Pourquoi recruter un apprenti ?

- Pour lui transmettre un savoir-faire,
- Pour le rendre autonome et responsable,
- Pour conduire ce jeune à une qualification professionnelle et lui permettre une insertion plus aisée sur le marché du travail,
- Pour créer dans l'entreprise un vivier de personnel qualifié et opérationnel,
- Pour préparer la relève, former les repreneurs de demain.

Pensez-y maintenant !

Le Service Apprentissage vous simplifie la vie :

- prépare et édite le contrat,
- recueille le visa CFA,
- envoie la demande pour machines dangereuses au CFA et inspection du travail,
- prépare les dossiers éventuels pour avenant ou résiliation du contrat,
- répond à toutes les questions pratiques : convention collective, reglementation, salaire, aides, exonération des charges...

Prendre le Pack Apprentissage

70 €

Pour 70 €, c'est :

- respecter les délais
- rendre vos formalités plus aisées
- éviter les erreurs dans l'établissement des documents

Besoin d'un appui ?

Des développeurs de l'apprentissage sont à votre disposition pour se rendre dans votre entreprise afin de vous apporter toutes les informations nécessaires et recueillir vos besoins.

Doubs, hors Nord Franche-Comté : Pierrette Bardey
Tél. 06 98 20 39 25 p.bardey@artisanat-comtois.fr
Secteur Nord Franche-Comté : Anne-Laure Martignoni
Tél. 06 99 90 70 90 al.martignoni@artisanat-comtois.fr

Comment trouver un apprenti ?

Trois possibilités

① Contactez le développeur de l'apprentissage qui vous aidera à rédiger votre annonce

② Inscrivez-vous directement sur le site

www.artisan-comtois.com
cliqué, c'est trouvé

③ Communiquez-nous votre offre à l'aide de l'enquête qui vous parviendra courant mai.

N'hésitez pas à consulter le fichier des demandeurs que vous trouverez sur le site et prenez contact directement avec ces jeunes.

Pour faire correspondre les postes proposés avec les demandes des jeunes, vos offres sont affichées dans nos locaux, enregistrées sur le site www.artisan-comtois.com et diffusées largement par nos soins (gratuitement) aux partenaires de l'apprentissage (Centres de Formation d'Apprentis, Mission locale-Espaces jeunes, pôle emploi...) et aux médias (presse et radio).

Conditions à remplir pour embaucher un apprenti

Il faut vérifier l'activité de l'entreprise et la qualification du ou des maître(s) d'apprentissage qui formera(ont) le jeune en alternance avec le Centre de Formation d'Apprentis.

➲ **L'activité :**

L'apprentissage envisagé doit obligatoirement déboucher sur un diplôme, un titre ou une qualification reconnue. L'activité de votre entreprise doit couvrir le programme de préparation de cet examen. L'entreprise doit également garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sont réunies.

➲ **Le maître d'apprentissage doit :**

- être majeur
- justifier de compétences professionnelles
- être titulaire du diplôme préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'expérience professionnelle dans la même activité ou justifier de trois ans minimum d'expérience professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme.

Attention : les années de formation en contrat d'apprentissage, de qualification ou contrat de professionnalisation ne sont pas retenues comme des années d'expérience.

Les justificatifs pour les diplômes obtenus ainsi que les certificats de travail pour les années d'expérience seront demandés pour chaque maître d'apprentissage proposé.

- connaître et maîtriser le référentiel du diplôme préparé
- suivre le parcours du jeune.

➲ **Le nombre d'apprentis dans une entreprise :**

Chaque maître d'apprentissage (employeur ou salarié) peut accueillir simultanément 2 apprentis en CFA ou élèves en Classe de Pré-Apprentissage et un redoublant.

Attention : plafond différent pour la coiffure, nous consulter.

Établir un contrat

Le contrat complet doit parvenir **au plus tard 5 jours après l'embauche de l'apprenti** à la CMA pour enregistrement. Vous êtes artisan inscrit au Répertoire des Métiers : la CMA25 doit enregistrer vos contrats, à l'exception toutefois des artisans ruraux employant plus de deux ouvriers. Dans ce cas, c'est la Chambre d'Agriculture qui traitera le dossier.

Période de signature

Le contrat d'apprentissage peut être signé trois mois avant le début des cours jusqu'à trois mois après, généralement **entre juillet et novembre.** En dehors de cette période, l'embauche ne peut se faire qu'après avoir obtenu une autorisation pour débuter un apprentissage hors cycle, délivrée par le Rectorat. **Attention, pour les formations au BP, les contrats doivent désormais être signés avant le 15 octobre.**

Période d'essai

Les **deux premiers mois du contrat** d'apprentissage correspondent à une période d'essai pendant laquelle l'employeur ou l'apprenti peut librement rompre le contrat. Attention, cette période d'essai peut être réduite à 1 mois dans le cas particulier des suites de contrat (nous consulter). Au-delà de cette période d'essai, l'accord des deux parties est obligatoire pour pouvoir rompre le contrat d'apprentissage.

Âge de l'apprenti

A partir de 15 ans pour les jeunes qui justifient avoir terminé leur classe de troisième.

On peut signer un contrat d'apprentissage jusqu'à la veille de son 26ème anniversaire. Il est aussi possible de dépasser cette limite dans les cas suivants :

- si le nouveau contrat conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu précédemment
- si ce nouveau contrat fait suite à une rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci
- si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé
- si, pour un projet de création ou de reprise d'entreprise, la réalisation est subordonnée à l'obtention du titre ou du diplôme.

Rupture du contrat

- pendant la période d'essai : à la demande d'un des signataires du contrat.
- après la période d'essai : résiliation amiable avec accord des parties (employeur, apprenti et parents si apprenti mineur).
  Si un accord amiable ne peut pas intervenir, seul le conseil des prud'hommes est habilité à mettre fin au contrat.
- après obtention du diplôme dans la mesure où l'apprenti en a informé l'employeur au moins deux mois avant la fin du contrat.

Durée de l'apprentissage

La durée du contrat peut varier entre 6 mois et 4 ans.

Durée minimale : la fixation d'une durée inférieure à 12 mois est susceptible de correspondre à la préparation d'un diplôme ou d'un titre :

- de même niveau et en rapport avec un premier diplôme obtenu dans le cadre d'un précédent contrat d'apprentissage
- d'un niveau inférieur à un diplôme déjà obtenu
- partiellement obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- dont la préparation a été commencée sous un autre statut.

Durée maximale : elle peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti.

Congés

L'apprenti a droit au même nombre de jours de congés qu'un autre salarié, soit 2,5 jours par mois de travail dans l'entreprise (30 jours ouvrables / an).

Nationalité étrangère

Un jeune étranger hors Union Européenne doit toujours être en possession d'une autorisation de travail **avant l'embauche** (demande à faire auprès de la Préfecture).

Horaires

L'apprenti est soumis à l'horaire applicable à l'ensemble du personnel de l'entreprise, le temps consacré à la formation étant compris dans l'horaire de travail.
Le travail de nuit est interdit pour les apprentis de moins de 18 ans (21 ou 22h, selon l'âge, à 6h du matin) sauf dérogation de l'Inspection du Travail.

Pour les boulangers, afin de permettre à l'apprenti de participer à un cycle complet de fabrication de pain, l'Inspection du Travail a la possibilité d'accorder une dérogation. Elle autorise alors le travail à partir de 4 heures mais jamais avant.

Certaines conventions collectives peuvent aussi prévoir des dispositions particulières.
Travail le dimanche et les jours fériés : Le travail du dimanche et des jours fériés est désormais autorisé pour les apprentis mineurs.

Le repos hebdomadaire doit être de deux jours consécutifs pour les mineurs.

	Apprenti mineur	Apprenti majeur
Durée du travail	Maximum 8 h / jour et 35 h / semaine Possibilité exceptionnelle d'effectuer des heures supplémentaires (sur autorisation)	Maximum 10 h / jour et 35 h /semaine Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires
Temps de pause	30 minutes pour 4h30 de travail consécutives	20 minutes pour 6 h de travail consécutives
Repos quotidien	Au minimum : - 14 h pour les moins de 16 ans - 12 h pour les plus de 16 ans	Au minimum 11 h consécutives
Repos hebdo-madaire	Au minimum 2 jours consécutifs (dimanche inclus sauf dérogation)	Au minimum 24 h + temps de repos quotidien

Salaire

Le salaire d'un apprenti est fixé en fonction de son âge et de l'année de formation. Les conventions collectives qui s'appliquent aux apprentis peuvent également prévoir un salaire plus favorable (bâtiment, coiffure, métallurgie, ...).
Dans la majorité des cas, la grille de salaires est celle figurant dans le tableau ci-dessous.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale à celle que l'apprenti percevait lors de la dernière année du contrat précédent.

Rémunérations prévues par le Code du Travail (article D.6222-26)

Age	1ère année	2ème année	3ème année		Mention Complémentaire ou diplôme connexe en 1an
Moins de 18 ans	25 % 357,56 €	37 % 529,19 €	53 % 758,03 €		52 % 743,73 €
De 18 à 20 ans	41 % 586,40 €	49 % 700,82 €	65 % 929,66 €		64 % 915,36 €
21 ans et plus *	53 % 758,03 €	61 % 872,45 €	78 % 1.115,60 €		76 % 1.086,99 €

* la base de salaire à prendre en compte est le SMC s'il est plus favorable que le SMIC

Charges liées au contrat d'apprentissage

Cotisations prises en charge par l'État :

(à condition d'avoir bien rempli le document de déclaration en vue de l'immatriculation et de l'affiliation des apprentis joint à tous les contrats d'apprentissage).

L'Etat prend en charge l'ensemble des cotisations sociales (patronales et salariales quel que soit le montant du salaire versé à l'apprenti) SAUF accident du travail et maladies professionnelles.

Les entreprises sont donc exonérées de :

- cotisations de Sécurité Sociale : maladie, retraite, invalidité, décès, vieillesse, veuvage, allocations familiales,
- cotisations de retraite complémentaire de base, d'assurance chômage, fonds de garantie des salaires, aide au logement,
- cotisations CSG-RDS (non dues par l'apprenti)

Charges dues par l'employeur :

- salaire de l'apprenti (selon barème prévu au contrat, y compris le temps passé au CFA)
- cotisations accident du travail et maladies professionnelles
- congés payés : 2,5 jours par mois de présence dans l'entreprise (période de référence : du 1er juin au 31 mai de l'année suivante)
- jours fériés : 11 jours payés et chômés
- médecine du travail
- les cotisations supplémentaires d'accident du travail et retraite complémentaire restent dues par l'employeur

Lorsque le taux de cotisation est supérieur au taux minimum, les cotisations restent dues pour la partie du taux dépassant le taux minimum (toutefois ces cotisations sont calculées sur une base forfaitaire : voir avec votre Caisse).

Aides financières pour les contrats

I - Aides de l'État

☑ **Cotisations salariales** : Exonération pour tous
☑ **Cotisations patronales** : Exonération des cotisations patronales d'origine légale et conventionnelle pour les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (sauf accident du travail-maladie professionnelle depuis le 01.01.2007). Les cotisations **supplémentaires** pour retraite complémentaire et accidents du travail restent dues.
☑ **Crédit d'impôt** : Bénéfice d'un crédit d'impôt de 1 600 € à 2 200 € par apprenti sous réserve d'avoir accueilli un apprenti pendant une durée d'au moins un mois au cours de l'année de référence. Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année.

II - Aides du Conseil régional de FC

Le Conseil régional attribue des primes aux entreprises du secteur privé après enregistrement du contrat d'apprentissage par la CMA. Les primes sont soumises à conditions d'attribution (durée contrat, âge apprenti, assiduité aux cours...).
N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire, ou adressez-vous directement au Conseil régional : 03 81 61 55 40

Embaucher un apprenti : mode d'emploi

Consciente de l'enjeu d'accueillir un apprenti dans votre entreprise, votre CMA vous propose une formation qui répondra à toutes vos interrogations pour réussir un contrat d'apprentissage. Comme pour toute embauche, le recrutement d'un apprenti ne doit pas être laissé au hasard. Afin que celui-ci soit réussi, il est important de déterminer ce que vous recherchez et de multiplier les pistes.

Formation sur 2 jours :
Besançon – Lundis 17 Juin et 1er Juillet
Coût : 30 € le stage (Cf page 12)

✚ **D'info : Service Formation, Tél.: 03 81 21 35 35**

Dossier réalisé par l'équipe apprentissage
Tél. 03 81 21 35 35
apprentissage25@artisanat-comtois.fr

Un Trio de pros, pour les pros !

Trois entreprises spécialisées en informatique associent leurs efforts pour proposer un service complet et sur-mesure aux professionnels : artisans, commerçants, professions libérales, collectivités...

Gérard, Michel et Anthony, tous les trois artisans, se sont rencontrés lors d'une formation organisée par la CMA25.

A l'issue de cette formation, ils font un constat : Chaque structure dispose d'une compétence certaine, mais seule, chacune ne peut trouver une solution globale pour son client tant l'informatique, l'organisation interne et la téléphonie sont imbriqués.

Forts de leurs expériences individuelles, ils associent leurs efforts pour proposer un service complet aux entreprises. L'éventail de leurs compétences et leur caractère local reçoivent un accueil chaleureux dans le tissu artisanal et industriel. Cette organisation leur permet ainsi d'être opérationnel dans des domaines aussi variés et évolutifs que l'informatique professionnelle, la téléphonie fixe ou mobile, l'organisation d'entreprise.

Ils se chargent ainsi de l'informatisation sur les projets spécifiques ou de l'amélioration de l'existant, en complément des prestations réalisées par l'interlocuteur habituel de l'entreprise.

Ce travail collectif fournit aux entreprises un appui technique complet et innovant, leur permettant d'aborder leur évolution informatique avec sérénité.

Cette vision du développement commun, Gérard, Michel et Anthony, la développent au quotidien tant techniquement pour servir le client qu'intellectuellement en participant régulièrement aux réunions du Club des Chefs d'Entreprise où ils trouvent conseils et lieu d'échanges d'expérience avec d'autres artisans.

❶ Oryx
Gérard Vautheny

Depuis 1995, Oryx propose un véritable service informatique au sein de l'entreprise du client. Gérard met en place la sauvegarde, le contrôle et la récupération des données vitales suite à un incident – étape indispensable pour assurer au plus vite et dans de bonnes conditions la reprise d'activité. Gérard assure également la formation utilisateurs en CAO et personnalise les postes de travail.

oryx.besac@wanadoo.fr
03 81 82 31 36

❷ Référence Guide
Michet Binchet

Depuis 1985, Michel Binchet est spécialisé dans les domaines de l'informatique pour l'industrie : gestion et organisation d'entreprise, préparation technique à la transmission des méthodes et données de l'entreprise.

Il crée des outils logiciels sur mesure : connexion de machines, conversion de données (« moulinettes »), facturations sur mesure, analyse de rentabilité par affaire.

Michel intervient particulièrement en environnement Linux et logiciels libres.

michel.binchet@free.fr
06 78 75 83 73

❸ ProAsInfo
Anthony Simonin

Anthony Simonin, le benjamin, a créé, depuis un an, la société ProAsInfo spécialisée dans la gestion de parcs informatiques de type Microsoft – Windows : installation, maintenance et vente de matériels. Anthony installe des réseaux d'entreprise, du poste bureautique au serveur, en passant par la sauvegarde des données. Il propose la sécurisation des systèmes et peut les rendre plus mobiles (accessibilité PC et Mobile).

anthony@proinfo.fr
06 51 36 60 62

Club des Chefs d'Entreprise

Tous les 2èmes lundi de chaque mois, le club des chefs d'entreprises organise des réunions ouvertes à tous les artisans francs-comtois.

Ce lieu permet de bénéficier de l'expérience d'autres artisans, d'échanger sur les bonnes pratiques économiques, sociales, fiscales en place dans les entreprises avec si nécessaire l'appui d'un intervenant spécialiste dans son domaine.

Pour tout savoir, rendez-vous sur le nouveau site dédié : www.club-artisans-comtois.fr

Prochaines rencontres :

13 mai : thème en cours de définition

10 juin : L'envoi de colis et courriers, la sécurité et les assurances des éléments transportés, les services en ligne. Intervention animée par la Poste.

10h – 12h – CMA, 21 rue de la préfecture – BESANCON

+ d'info : Delphine LOMBARDET
03 81 21 35 28
d.lombardet@artisanat-comtois.fr

Du ballon rond au ballon tampon…

Installé à son compte depuis 15 ans, Christophe Cuenot est spécialisé dans les travaux d'én chauffage et de plomberie. En mars, il a exposé, pour la première fois, au salon Cœur d'Artisa montrer aux élus et habitants des environs la chaufferie à bois déchiquetés qu'il a installée en 20

Passionné de football, Christophe Cuenot se prédestinait à une carrière professionnelle dans ce sport. Jusqu'à l'âge de 17 ans, il jouait à Besançon au RCFC en cadets nationaux. En 1982, il subit une longue hospitalisation suite à un accident. Il est contraint alors de revoir son orientation. Il hésite entre le métier de chauffagiste et celui de menuisier. Finalement, ce sera chauffagiste. Il réussit le CAP chauffage sanitaire puis part à l'armée à 18 ans. De retour de son service militaire, il enchaîne les expériences salariées dans plusieurs entreprises locales. " *La naissance de mon fils a marqué un tournant dans ma carrière. A l'époque, je travaillais pour l'industrie et j'avais beaucoup de déplacements dans toute la France. J'ai eu envie alors de revenir à l'artisanat. J'ai changé de patron avant de le devenir quelques années plus tard* ". En 1995, il envisage de se mettre à son compte mais il reporte ce projet car il souhaite l'adhésion de son épouse pour se lancer. En 1998, le couple prend rendez-vous à la CMA puis s'inscrit au stage de préparation à l'installation. " *Je tenais à ce que mon épouse m'accompagne dans ce projet car je comptais sur son appui pour le secrétariat et la comptabilité* ".

Matériel haut de gamme

Christophe Cuenot démarre son activité dans sa maison d'habitation à Chouzelot. " *Je me rappelle de mon premier chantier : une salle de bain pour un particulier. Je peux dire que depuis j'ai enchaîné les chantiers sans discontinuer* ".

Passionné par son travail et par les énergies renouvelables, il installe des chaudières utilisant le bois, le solaire, la géothermie mais aussi le fioul et le gaz. Il travaille exclusivement avec du matériel haut de gamme européen : FROLING pour les chaudières bois bûches et granulés bois, HARGASSNER pour celles à bois déchiquetés et granulés bois, BROTJE pour les chaudières fioul, gaz et panneaux solaires, DIMPLEX pour les pompes à chaleur. " *La concurrence de la Chine se fait sentir. Leurs matériaux sont moins chers mais de moindre qualité* " souligne l'artisan. " *J'aime à dire que le haut de gamme n'est pas si cher. Si on cumule le prix d'une chaudière bois moyenne gamme avec la pose de ballons tampons et de régulateur externe, on arrive bien souvent au prix d'une chaudière haut de gamme* ". Labellisée " QualiBois et QualiSol ", L'artisan intervient aussi pour tous travaux de plomberie en neuf ou rénovation et peut réaliser sur-mesure une salle de bains clés en main. La transmission du savoir-faire est important aux yeux de Christophe même si ce n'est pas simple au quotidien. Il travaille avec un apprenti en 2ème année de CAP chauffagiste, Valentin Falque. Il envisage de le garder en BP l'an prochain. Sa clientèle lui est fidèle. " *Je dispose d'un fichier de 1.600 clients. J'ai la chance d'avoir une clientèle en or car je n'ai connu aucun impayé en 15 ans d'activité à mon compte* ". Un trésor à faire fructifier avant d'envisager une transmission dans quelques années…

Chaufferie bois à Myon

nergies renouvelables, de san à Myon. L'occasion de 010 dans cette commune.

Christophe Cuenot (en premier plan) et Jean-Christophe Robelot, trésorier de la CMA, en visite sur son stand à Myon

Un salon Cœur d'Artisan à Myon

" *Quand Jean Laporte m'a contacté pour me proposer de tenir un stand sur le salon de l'artisanat qu'il organisait en mars dans sa commune à Myon, j'ai tout de suite accepté* " confie Christophe Cuenot. " *La démarche de ce Maire et de son conseil municipal est exemplaire. Non seulement, ils ont engagé des investissements conséquents pour des travaux de rénovation mais surtout ils ont fait appel à des petites entreprises locales* ". En février 2010, la commune de Myon lance un appel d'offres publics pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Les conditions sont idéales à Myon puisque la matière première (le bois) est sur place. L'entreprise de Christophe Cuenot est retenue pour le lot chaudière bois génie thermique. " *J'ai été agréablement surpris par leur décision d'autant qu'ils ne me connaissaient pas. Ce fut un chantier modèle qui s'est passé dans d'excellentes conditions* ". L'artisan a donc réalisé en 2010 une chaufferie collective pour plusieurs bâtiments communaux (Mairie, salle des fêtes, école et bibliothèque), l'épicerie et une autre ferme.

Plus récemment, la commune de Myon a entrepris d'autres travaux pour rénover les bâtiments communaux (école, salle des fêtes, bibliothèque, salle 3ème âge, mairie..). Cette commune de 195 habitants, proche du Jura, est fière de son Artisanat..

L'opération Cœur d'Artisan 2013 a été l'occasion d'inaugurer les nouveaux locaux communaux mis à disposition à des artisans et artistes locaux. Les visiteurs ont pu découvrir les caves voûtées fraîchement restaurées qui accueilleront bientôt les locaux de la Mairie. La maîtresse et la bibliothécaire se sont également beaucoup investies pour décorer le village et organiser une exposition sur le pain avec les enfants. L'occasion de se retrouver et de passer un bon moment entre artisans, artistes et habitants de Myon et des villages voisins. La radio France Bleu Besançon était présente le samedi matin en direct de cette commune pour une émission " samedi chez vous ". L'équipe de Diversions est venue tourner un reportage sur place dans l'après-midi. Au préalable, France 3 Franche-Comté avait fait le déplacement pour annoncer le salon et l'anniversaire (150 ans) du restaurant Marle. Une belle dynamique initiée par le Maire et une poignée d'artisans motivés par leur métier et cette commune attachante et si chère à l'artiste peintre André Oudet qui a reçu à cette occasion un bel hommage.

Vitrine réalisée par l'institutrice de Myon en hommage au peintre André Oudet.

AGIR-Mutuelles, le régime de Sécurité Sociale des artisans et commerçants

Organisme mutualiste conventionné RSI

Un réseau de proximité : les agences ACORIS mutuelles

Gestion du régime obligatoire

Rapidité
Simplicité
Efficacité

Agir MUTUELLES

C'est signé Bifidoffe & Co | 10314 | février 2013 | Mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité - SIREN N° 780 004 099

RETROUVEZ AGIR-MUTUELLES DANS LES AGENCES ACORIS MUTUELLES

BESANÇON TÉMIS
Parc Artémis
4C av. des Montboucons
Tél. 03 81 400 500

BESANÇON CENTRE
4 rue Luc Breton
Tél. 03 81 400 600

GRAY
5 avenue Carnot
Tél. 03 84 65 58 00

LONS-LE-SAUNIER
3 rue Charles Nodier
Tél. 03 84 43 33 74

PONTARLIER
17 place Saint-Pierre
Tél. 03 81 46 38 25

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AGIR-mutuelles.fr

RSI Régime Social des Indépendants

CGAD

Fête du Pain à Grand-Charmont

Pour sa 11ème édition, la Fête du Pain à Grand Charmont qui a eu lieu les 16 et 17 mars dernier a rencontré un vif succès.

Beaucoup de visiteurs (plus de 3000) se sont ainsi déplacés durant les 2 jours.
L'Union Patronale de la Boulangerie du Doubs, comme à son habitude, était présente pour mettre en avant l'image de la boulangerie artisanale. Durant les deux jours, fabrications, dégustations et vente des produits (différentes variétés de pains, viennoiseries, gâteaux de fête, totés) ont eu lieu sur le stand.

La commission féminine des boulangères, avec l'appui de Mme Mouillet qui anime les stages dans notre département, avait réalisé de superbes décors, ainsi qu'une magnifique robe pour les défilés du dimanche après-midi.

Un concours de pains décorés était également organisé sur le thème de la bande dessinée. Melle Isabelle Andreani a remporté le 1er prix du jury professionnel ; elle suit sa formation au CFA de Vesoul, et travaille chez M. Tuaillon à Vesoul.

UPA

Projet de loi de sécurisation de l'emploi :

La couverture complémentaire santé ne peut être considérée comme un bien de consommation !

l'UPA considère que la couverture complémentaire santé obligatoire des salariés est un élément constitutif de la protection sociale qu'il convient donc d'organiser par accord entre représentants des employeurs et des salariés, et non pas un simple produit de consommation relevant du seul face à face entre l'entreprise et l'organisme d'assurance.

La mise en œuvre de cette couverture doit donc relever des partenaires sociaux dans le cadre d'accords de branches professionnelles, conformément à l'accord du 11 janvier 2013.

CAPEB

Mouvements

Nous vous informons du départ en retraite le 31 mars de **Mme Josiane Bonnet** après 36 ans de bons et loyaux services au sein de la CAPEB du Doubs. Elle manquera certainement à tous ceux qui l'ont côtoyée. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Nous sommes heureux de vous informer que **Eric Barthélémy** occupe le poste de secrétaire général depuis le 20 mars dernier.

Connaissez-vous l'Amicale des Retraités du Bâtiment ?

Nous invitons les futurs artisans retraités à se joindre à cette amicale qui, pour la modique somme de 15 € par an, vous conviera à des soirées et journées loisirs.

Pour plus de renseignements, merci de contacter la CAPEB du Doubs :
le secrétariat
Tél. 03 81 88 76 91 ou
son Pdt Claude Mazard
Tél. 06 81 29 34 50.

Plan Bâtiment : l'Urgence reconnue !

Le 21 Mars dernier, le Président de la République a détaillé les mesures d'un Plan d'urgence très attendu par le secteur du Bâtiment, dont on espère qu'il aura un impact sur l'activité, l'emploi et la satisfaction des besoins de nos concitoyens.

Ce plan joue sur quatre leviers majeurs :

❶ Il apporte des solutions rapides (par voie d'ordonnance) sur les sujets fondamentaux du développement de l'offre foncière et de la densification immobilière (mesures de simplification des procédures et de lutte contre les recours abusifs).

❷ Il soutient clairement la réalisation de l'objectif de 150.000 logements sociaux, via l'abaissement du taux réduit de TVA à 5 % au 01/01/2014 et l'annonce d'un accord conclu avec Action Logement ("1% Logement"). Au passage, il reconnaît le caractère insoutenable de la dérive des normes.

❸ Il réaffirme la volonté d'assurer la transition énergétique via une amélioration du parc existant au rythme normal de 500.000 logements. L'amélioration financière (aide aux ménages modestes), la simplification des critères d'éligibilité à l'éco – prêt logement social, l'assurance du maintien de l'enveloppe éco – prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable sont des signaux positifs.
Il manque cependant un élément important : le retour d'une TVA à 5 % pour les travaux d'efficacité énergétique entrepris par les particuliers.

❹ Il complète ce train de mesures par des dispositifs spécifiques destinés à consolider l'appareil de production (l'auto – liquidation de la TVA pour lutter contre la concurrence déloyale et la modification des règles relatives au paiement des marchés publics).

Le contenu de cette page relève de la seule responsabilité de ses auteurs

Prochain numéro 10 juillet

Faut-il faire toutes les déclarations d'impôt et TVA en ligne ?

Effectivement, toutes les entreprises devront effectuer leurs démarches de déclaration en ligne. Un calendrier a été mis en place afin d'échelonner les obligations en fonction du statut juridique et de la fiscalité des entreprises. L'obligation de recours aux téléprocédures TVA sera étendue à toutes les entreprises en 2 nouvelles phases :

- à compter du 01/10/2013, les entreprises non soumises à l'IS dont le chiffre d'affaires hors taxes excède 80 K€,
- à compter du 01/10/2014, l'obligation sera généralisée à l'ensemble des entreprises, sans condition de chiffre d'affaires.

Les entreprises soumises à l'IS ont l'obligation de télédéclarer et télérégler la TVA, quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires depuis le 01/10/2012. De même, les entreprises non soumises à l'IS, dont le chiffre d'affaires excède 230K€ hors taxes, ont l'obligation de télédéclarer et de télérégler la TVA.

Je suis en procédure de conciliation et de nouveaux partenaires financiers me font confiance. Que se passerait-il pour eux en cas de placement de mon entreprise en redressement ?

Votre partenaire pourra demander le privilège du New Money. Ce dispositif vise à convaincre les créanciers de prêter aux entreprises en difficultés. En effet, en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou liquidation judiciaire, les personnes qui avaient consenti, dans l'accord homologué, un nouvel apport en trésorerie au débiteur en vue d'assurer la poursuite d'activité de l'entreprise et sa pérennité, sont payées, pour le montant de cet apport, par privilège avant toutes les autres créances. Les personnes qui fournissent, dans l'accord homologué, un nouveau bien ou service en vue d'assurer la poursuite d'activité de l'entreprise et sa pérennité bénéficient du même privilège pour le prix de ce bien ou de ce service.

Attention : le privilège du New Money ne s'applique pas aux apports consentis par les actionnaires et associés du débiteur dans le cadre d'une augmentation de capital.

Je souhaite embaucher un salarié en juillet. Puis-je rédiger un contrat de génération ?

Tout dépend des circonstances du recrutement ! Le contrat de génération vise à créer des binômes jeune-senior pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences. Le contrat de génération prévoit une aide financière de 4.000 €, versée par Pôle emploi à l'employeur, pendant une durée maximale de 3 ans :

- 2.000 €/ an pour l'embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans (moins de 30 ans s'il est doctorant, handicapé, ou déjà en CDD ou en apprentissage dans l'entreprise),
- 2.000 €/ an pour le maintien dans l'emploi d'un senior de 57 ans ou plus (55 ans en cas d'embauche) pour encadrer le jeune.

Cette aide est ouverte pour les embauches réalisées à partir du 01/01/13 de plein droit aux entreprises de moins de 50 salariés, n'ayant réalisé aucun licenciement économique dans les 6 mois qui précèdent l'embauche. L'aide sera proratisée, voire suspendue, en fonction de la durée du travail dans l'entreprise.

LOCAUX - FONDS

■ Vends salon de coiffure mixte à Hérimoncourt exploité depuis 40 ans pour loyer de 300 € mensuel, pas de salarié, possibilité autre commerce. Prix à débattre. Tel : 03.81.35.71.41

■ A vendre ou à louer local à usage de bureaux125m2 Parc Lafayette Besançon ZFU copropriété récente sécurisée 5 places de parking. Tel : 07.70.70.13.64

■ Vends mobilier de salon de coiffure. Vends 3 places de coiffage avec 3 miroirs 2 petits placards (saumon) 3 fauteuils avec pompes (bleu jean), 2 fauteuils attente, 2 fauteuils bas avec 2 casques, 2 bacs, 1 caisse en sapin vernis. Ces meubles seront disponibles à partir du 01/04/13. Tel : 03.81.46.24.54 / 06.88.19.93.26

■ Location Moncley 6 km d'Auxon, atelier de 120 m² et bureau de 20 m² en RDC, stockage 40 m² en demi étage, bureau de 20 m² à l'étage, douche et wc au RDC. Libre de suite. Tel : 03.81.55.02.00

■ A louer ou à vendre bâtiment artisanal de 1080 m², 3 ponts roulants, hauteur sous plafond 7 m, terrain attenant de 1ha35 en zone artisanale Dambelin. Tel : 03.81.92.42.09

■ Bureaux et ateliers à louer à la pépinière d'entreprises du Bélieu, sur la route des microtechniques. Communauté de Communes du Val de Morteau - Mme Taillard - 03.81.68.53.53 ccvm.belieu@orange.fr

Retrouvez nos annonces
REPRENEURS CEDANTS

www.artisan-comtois.com

Contact :
service transmission CMA
Tél. 03 81 21 35 3 5

Delphine Lombardet ou Catherine Bongain

Pour passer votre annonce dans l'Artisan du Doubs, saisissez-la directement sur www.cma-doubs.fr / petites annonces ou téléchergez le formulaire Pack annonce à nous retourner avant le 10 juin à la CMA du Doubs

L'Artisan du Doubs - BP 75 - 25013 BESANÇON CEDEX - Passé ce délai, l'insertion sera reportée au numéro suivant.

TARIFS 2013 > ABONNEMENT 6 N° ☐ **Ancien artisan et salariés d'artisan : 16 € TTC** ☐ **Autres : 33 € TTC**

> Petites annonces

Si vous réglez par chèque bancaire, veuillez le libeller à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

☐ **Je suis inscrit au Répertoire des Métiers**
N° SIREN _ _ _ _ _ _ _ _ _
☐ **1 parution : 25 € TTC**
☐ **2 parutions : 45 € TTC**
☐ **6 parutions : 116 € TTC**

☐ **Je ne suis pas inscrit au Répertoire des Métiers**
☐ **1 parution : 50 € TTC**
☐ **2 parutions : 90 € TTC**
☐ **6 parutions : 232 € TTC**

FRANCHE-COMTÉ
BANQUE ET ASSURANCES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté - Siège social : 11, avenue Elisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9 - Tél. 03 81 84 81 84 - Fax 03 81 84 82 82 - www.ca-franchecomte.fr
Société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit - 384 899 399 RCS Besançon - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 024 000.

02/2013– Service Communication-Crédit photo : Thinkstock

votre partenaire mutualiste

Vos **proches peuvent compter** sur **vous**

- **Complémentaire santé**
- **Retraite complémentaire**
- **Prévoyance et épargne**
- **Capital décès, frais d'obsèques**

Muti
L'ACCORD MUTUEL

Vous voulez en savoir plus ?
Les conseillers mutualistes
de MUTI sont à votre disposition

1, rue des Cras
25086 **Besançon** cedex 9
03 81 47 04 40

3, rue Thiers
90000 **Belfort**
03 84 28 51 52

38 millions de Français ont déjà choisi une vraie mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. RNM 778 297 382

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Imagin • Belfort